

## **GROUPEMENT D'ACHATS SERVICES NUMERIQUES MODALITES DE DEPLOIEMENT MARCHES 2025**

### **La convention**

Les recensements effectués sur démarches simplifiées engagement les établissements, conformément aux validations effectuées avec la validation et transmission.

S'agissant d'une première année et pour permettre à tous les établissements de bénéficier de la mutualisation, une tolérance a été accordée à chacun pour la signature de la convention de groupement. Au regard du nombre d'adhérents, il n'est pas possible de traiter les conventions manuscrites. Seules les conventions signées en ligne sont prises en compte.

Il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne :

<https://yousign.app/workflows/forms/1553891f-835a-461a-afe8-a37335d5c305>

Le nom de l'établissement est incrémenté directement dans la convention. Le numéro de téléphone à renseigner est le numéro de portable de la personne habilitée à signer pour réception du SMS de confirmation (le numéro est à usage unique de la signature électronique).

Une fois signée numériquement par le chef d'établissement adhérent et le chef d'établissement support, chaque partie reçoit automatiquement une version de la convention.

### **Activation des services**

#### **Vote électronique (Kercia)**

Le marché vote électronique est activé automatiquement. À la suite de la transmission du soumissionnement par le coordonnateur, le prestataire ouvre l'interface de vote et mobilise le chargé de projet qui assurera l'accompagnement de l'établissement. La prise de contact est automatique.

#### **TPE (EXM)**

Pour les terminaux de paiement électronique, il est nécessaire de faire la demande de contrat commerçant à la DDFIP pour les établissements publics (modèle pré-rempli ci-après), puis transmission du contrat commerçant au prestataire : veronique.vezine@exm.fr (04 72 69 06 84).

<https://cloud.entre-meurthe-et-sanon.fr/index.php/s/PjHTjJj8EP9ZPQb>

Les établissements privés peuvent prendre contact directement avec le prestataire.

#### **Logiciel PDF (Foxit)**

Le marché logiciel PDF est activé automatiquement. À la suite de la transmission du soumissionnement par le coordonnateur, le prestataire ouvre l'interface admin d'attribution et de gestion des licences. Un mail est transmis automatiquement sur l'adresse fonctionnelle (ce ou gestion). ATTENTION : le premier mail est en anglais. La console admin, le logiciel et la documentation sont ensuite disponibles en français.

Pour les adhérents du printemps, le mail Foxit date du 28 ou 29 août.



## Certificats RGS\*\* (Certigna)

Pour les certificats RGS\*\*, il convient d'envoyer un bon de commande / engagement juridique à [bondecommande@certigna.fr](mailto:bondecommande@certigna.fr). Objet du message et de l'EJ : « marché groupement LDMEMS ». Les commandes sont traitées dans les 72 heures. Il faut ensuite demander le certificat en suivant les procédures indiquées par Certigna. S'agissant de certificats à la valeur juridique renforcée, les process sont légitimement sécurisés pour répondre aux différentes normes.

En cas de difficulté, le support Certigna assure l'accompagnement.

## Solution de signature électronique (Yousign)

Le marché solution signature électronique est activé automatiquement. À la suite de la transmission du soumissionnement par le coordonnateur, le prestataire crée le compte sur la base de l'adresse fonctionnelle (ce ou gestion). A la première connexion, il convient d'effectuer la procédure mot de passe oublié. Un mail est alors généré pour vous permettre de personnaliser votre mot de passe.

Les établissements souhaitant un deuxième compte peuvent solliciter le groupement.

## Groupement d'achat, un outil collectif

Un groupement d'achats est un engagement collectif permettant de mutualiser le processus de mise en concurrence. De part le nombre et la formalisation, un groupement d'achats permet de bénéficier à la fois de clauses contractuelles adaptées aux établissements scolaires et de tarifs extrêmement compétitifs. Les recensements effectués par chaque établissement l'engagent pour les prestations validées et transmises. C'est sur cette base que l'établissement coordonnateur du groupement a réalisé les mises en concurrence et signé au nom de tous les actes d'engagement. Ainsi, seule la force majeure peut permettre de se dédire. Il n'est donc pas possible pour un établissement de se désengager directement auprès du fournisseur au risque d'être facturé, y compris si la prestation n'est pas réalisée du fait de l'établissement.

S'agissant d'une première opération, les marchés ont été rédigés avec des clauses de rattachement pour mettre aux établissements qui le souhaiteraient de bénéficier des services durant la durée des différents marchés.

Dans tous les scénarios, l'ensemble des questions commerciales sont assurées par le coordonnateur du groupement afin de garantir le bénéfice des différentes clauses et tarifs. Les prestataires assurent la totalité de l'assistance technique pour la mise en service et durant la durée de vie du marché.

## Communication

Pour toute communication et afin d'assurer le meilleur suivi possible des demandes, merci de privilégier le contact par courriel sur l'adresse fonctionnelle du groupement : [ce.0540015y\\_ga@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540015y_ga@ac-nancy-metz.fr)

Le délai moyen de réponse est de 7 jours. Il s'agit d'une moyenne. Nous sommes comme vous des collègues en EPLE, le groupement vit sans moyen dédié par l'engagement de l'équipe, nous vous remercions donc pour votre compréhension de notre incapacité à traiter toutes les demandes de manière instantanée.

Un salon Tchap dédié aux adhérents du groupement est également disponible :

<https://tchap.gouv.fr/#/room/!bDfEsGeUdZOqDcDKov:agent.education.tchap.gouv.fr?via=agent.education.tchap.gouv.fr>

## Replay vidéo

Replay visio TPE :

<https://bbb-adm-scalelite.visio.education.fr/playback/presentation/2.3/8f59e0d19e7ee7532bc1fcc4329a869e4217a736-1758697011454>

Replay visio vote électronique :

<https://bbb-adm-scalelite.visio.education.fr/playback/presentation/2.3/8f59e0d19e7ee7532bc1fcc4329a869e4217a736-1757678375464>